

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2024	Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 03 décembre 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGAULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER
En exercice..... 27	<u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO
Présents 19	<u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT
Pouvoirs 05	
Votants 24	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.71 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET VILLE - Budget Primitif 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le budget primitif 2025 est un budget contraint mais qui reste ambitieux. Il s'établit dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat et de contributions majeures de la part des collectivités locales, au redressement du déficit public.

Le budget traduit toujours les orientations budgétaires présentées dans le ROB le 25 novembre 2024, autour des 4 piliers : Nature, Solidaire, Attractive et Collaborative. Au-delà de ses orientations, il vise à :

- ✚ PROCÉDER à l'évaluation constante des dépenses selon les stricts besoins de la collectivité notamment par la maîtrise du fonctionnement et du chapitre 012 (frais de personnel) et ceux malgré l'augmentation liée au glissement vieillesse technicité et à l'augmentation des charges CNRACL ;
- ✚ POURSUIVRE la juste évaluation des ressources de la collectivité ;
- ✚ MOBILISER les partenariats nouveaux et RECHERCHER de nouvelles sources de recettes pérennes ;
- ✚ MAITRISER la dette et recourir à l'emprunt pour les seuls projets structurants ;
- ✚ PRIORISER, dans l'attente de l'affectation du résultat, les investissements visant l'amélioration des infrastructures de la ville et des conditions d'accueil
- ✚ POURSUIVRE le processus de mutualisation entre communes voisines et l'agglomération (prêt de matériel, d'infrastructure, commandes groupées, ...).

L'élaboration du budget primitif 2025 a été complexe. Comme les budgets des six dernières années, il permet malgré tout, une meilleure anticipation de l'exercice et une visibilité des crédits ouverts pour les services sans attendre d'éventuels arbitrages au cours du premier semestre 2025.

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2025 pour la commune de Pont de l'Arche trouve son équilibre en section de fonctionnement à 4 975 879,00 euros et en section d'investissement 713 068,00 euros, soit un montant total de budget de 5 688 947,00 euros.

Ce budget 2025, selon le principe d'indépendance des exercices comptables, et hors nécessité de la reprise des résultats issus de la gestion antérieure, et en l'absence de la communication par les services de l'Etat des données définitives liées à la fiscalité et aux dotations budgétaires, sera rendu exécutoire au 1er janvier de l'exercice comptable et fera l'objet d'un correctif dans le courant du 1er semestre, pour permettre d'ajuster le niveau de ressources générales qui seront alors notifiées. Cette phase de correctif budgétaire intégrera également la reprise des résultats issus de la gestion 2024.

En section de fonctionnement, les ressources courantes sont estimées à 4,97 millions d'euros, pour un niveau d'autorisations de la dépense réelle de 4,59 millions d'euros, permettant de dégager un transfert à la section d'investissement, c'est-à-dire une épargne brute (EB), d'environ 379 327,00 euros.

Au niveau de la section d'investissement ce sont 154 579,00 euros qui sont proposés au titre des dépenses d'équipement ; somme à laquelle s'ajoute 263 072,00 euros de remboursement du capital des emprunts et 156 676,00 euros de fin de remboursement du prêt relais FCTVA lié à la construction de l'espace culturel.

Ce sont 379,3 mille euros qui sont estimés au titre des ressources propres et définitives (RPD-I), c'est-à-dire des ressources éligibles à la couverture de l'amortissement et de l'annuité en capital de la dette, selon la règle du remboursement de la dette sur des fonds propres et définitifs (CF Article L1612-4 du CGCT).

Indicateurs de gestion

Au titre des soldes intermédiaires de gestion, la section de fonctionnement affiche un taux d'épargne qui s'améliore (rapport entre le montant du transfert à la section d'investissement et le montant total des ressources courantes). Au BP 2025, il atteint un taux de 7,7%. Le tableau ci-dessous montre une stabilisation du taux d'épargne de la collectivité entre 2024 et 2025 :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Taux d'épargne	2,2%	4%	6%	6,6%	6,8%	7,1%	7,7%	7,7%

Avec une épargne transférable de 379,3 mille euros et une annuité de dette en capital de 263 mille euros (hors remboursement prêt relais FCTVA), comptabilisé au chapitre D16 de la section d'investissement, il en ressort une épargne nette, ou capacité d'autofinancement brut, calculée comme la différence entre l'épargne brute et l'annuité en capital, de (+) 116,3 mille euros. Le tableau ci-dessous montre une légère baisse de l'épargne transférable principalement due aux mesures du PLF2025 :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024
Epargne Transférable	(-) 125 mille €	(-) 73 mille €	0 euros	(+) 26 mille €	(+) 50 mille €	(+) 75 mille €	(+) 122,5 mille €	(+) 116,3 mille €

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, et confirmé lors des 5 dernières années, l'objectif d'une marge d'autofinancement brute (MAC), inférieur à 1 est à nouveau atteint.

Evaluation des ressources courantes et définitives de la Commune pour l'exercice 2025.

Au titre des revenus courants, le chapitre 73 (en y incluant le chapitre 731) est estimé, à ce stade de la décision budgétaire initiale, à 3,07 millions d'euros, situant ainsi les produits de fiscalité à 2,03 millions d'euros contre une inscription au primitif de 2024 à 2,01 million d'euros, soit une progression de (+) 22 350 euros.

La construction de ce budget se fonde donc sur une hypothèse de croissance physique des bases sur le taux d'inflation de 1,58 % (indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) d'octobre 2024).

Cette hypothèse de construction se trouve donc réaliste en tenant compte notamment des éléments portés par la loi de finance, et les communications avec les services fiscaux.

Le reversement du Fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux [FDPDM], prend en compte le ralentissement du marché immobilier constaté en 2024, avec une inscription portée à 171,25 mille euros. Les produits issus de la taxe finale sur la consommation d'électricité [TCFE], reversée par le SIEGE, sont estimés à 90 mille euros, soit une légère baisse par rapport au budget primitif 2024.

Au titre de la fiscalité reversée par l'EPCI Seine-Eure Agglomération, le montant de l'attribution de compensation est estimé à 343 mille euros et la Dotation de Solidarité Communautaire à 126,5 mille euros. Les inscriptions sont conformes au pacte financier et fiscal.

Au titre du chapitre 74 Dotations et Participations, une estimation de 1,45 million d'euros est proposée (en légère progression de 10 mille euros par rapport BP2024), en tenant compte du maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette dernière est estimée à 200 mille euros, montant en baisse de 34 589 euros à son niveau de notification 2024. Au contraire, il est projeté une augmentation de la dotation de solidarité rurale (DSR) avec une inscription de 314 mille euros contre une notification en 2024 à 276 967 euros. Cette augmentation prévisionnelle cumulée d'environ 0,58 %.

Concernant les participations reçues, l'article 74888 autres attributions et participations, qui enregistre essentiellement les produits issus de la CAF, présente une inscription de 556 mille euros.

Cette inscription tient compte également des bonus du nouveau contrat territorial global (CTG) estimés à 150 mille euros. Les prestations de service (PS) versées par la CAF sont estimées à 144 mille euros et les autres participations au titre des autres dispositifs pour un montant de 262 mille euros (Centre Social 109 mille euros, REAP et fonds locaux 35 mille euros, Etat «Cantine à 1€ » 55 mille euros, remboursement contrats aidés 50 mille euros, Plan mercredis pour 8 mille euros, MSA pour 5 mille euros).

Les produits de gestion de courante (dont produits du domaine), comptabilisés au chapitre 75 et 70, sont quant à eux stables et estimés à 354,7 mille euros.

Les recettes inscrites au titre des atténuations des frais de personnels, comptabilisées au chapitre 91,5 mille euros. Cette inscription correspond au réalisé 2024.

Les produits d'activités, liés à la tarification des services, inscrits au chapitre 70 produits de services, sont stables en comparaison du BP 2024 avec une inscription portée à 293,3 mille euros.

Evaluation des dépenses de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2025.

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 011, « charges à caractère général », connaît une légère augmentation par rapport au BP 2024 avec une inscription à hauteur de 1,065 million d'euros contre 919,9 mille euros en 2024 (soit + 15,77%). La progression de ce chapitre est principalement due au transfert de l'assurance du personnel depuis le chapitre 012 (130,5 mille euros).

Le chapitre 011 est réparti à hauteur de 18,3 mille euros pour les dépenses dites obligatoires (taxes foncières), à hauteur de 568,44 mille euros pour les charges dites de structure et à hauteur de 476,84 mille euros pour les crédits dits d'activité des services qui sont en légère progression par rapport à 2024 (+3%). Cette légère augmentation permettra aux services de disposer de crédit d'intervention dès le stade BP.

Les charges de structure regroupent la dépense adossée à des engagements juridiques pris par la collectivité (contrats, baux, convention,...) ; il s'agit des fluides, l'eau, l'électricité, le contrat de chauffe pour un total de 247 mille euros ; des contrats de maintenance et de prestations de services pour respectivement 60,3 mille euros et 60,15 mille euros ; des polices d'assurance pour 145,04 mille euros ; de la téléphonie pour 26,8 mille euros ; la différence relevant du parc véhicule et des frais de fonctionnements des services.

Le chapitre 012, « masse salariale et frais assimilés », qui représente 58,87% des réelles dépenses de fonctionnement contre 61,55% en 2024. Il aura donc fait l'objet d'une attention toute particulière dans l'élaboration de ce budget primitif, pour finaliser une prévision 2025 valorisée à 2,705 millions d'euros. Cette inscription connaît une baisse de (-) 2,68%, par rapport au primitif 2024, qui est à nuancée notamment en raison du transfert de l'assurance du personnel vers le chapitre 011 évoqué précédemment. Le chapitre 012 appelle toujours à un pilotage fin tout au long de l'exécution budgétaire.

Avec une proposition d'inscription portée à 714,05 mille euros, le chapitre 65, « participations versées », recense la dépense obligatoire du SDIS pour 120 mille euros, le fonctionnement du groupe d'élus pour 117,8 mille euros et toutes les subventions de fonctionnement accordées par la collectivité. Il est proposé un maintien des subventions aux clubs et associations. Les bénéficiaires sont le syndicat du collège pour 83 mille euros, le secteur associatif pour 80,7 mille euros, l'école de musique pour 154 mille euros (cette dépense sera à basculer en décision modificative, au niveau de l'attribution de compensation lors du transfert de l'école à l'agglomération), le secteur scolaire pour 5,3 mille euros (dont 2500,00 € de projets co-construits), le CCAS pour 133,13 mille euros (dont 20 mille euros pour la résidence les Pins), une provision obligatoire pour les admissions non-valeur de 8 mille euros, une provision de régularisation de rattachement pour 3,5 mille euros et des dépenses diverses pour 8,62 mille euros.

Le chapitre 66, « charges financières » présente une inscription à hauteur de 64,7 mille euros. Cette somme correspond pour 56 mille euros aux intérêts d'emprunts, pour 3 mille euros aux intérêts de la ligne de trésorerie et pour 5,7 mille euros pour les ICNE (intérêts courus non échus).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » présente une inscription de 1500 euros correspondant à des provisions sur des titres annulés, charges exceptionnelles et amendes fiscales et pénales. Le chapitre 68 « dotations provisions semi-budgétaires » présente quant à lui une inscription de 5000 euros correspondant à une provision demandée par le comptable public afin de couvrir le risque de recouvrement de créances impayées.

Enfin, le chapitre 014 présente une inscription de 41 mille. Cette somme correspond au montant estimé de reversement des demandes de dégrèvement THLV et à l'inscription portée au titre du FPIC pour un montant de 35 mille euros. Elément important à prendre en compte, la collectivité perçoit à nouveau depuis 2024, la partie reversée du FPIC au chapitre 73.

Investissement 2025

Au titre des recettes d'investissement, et plus particulièrement concernant les ressources propres et définitives d'investissement, au chapitre 10, la comptabilisation du Fonds de compensation à la taxe à la valeur ajoutée [FCTVA], et les estimations quant à la fiscalité d'urbanisme conduisent à inscrire une somme de 195 mille euros.

Conformément à l'exposé du débat d'orientation budgétaire, tenu en séance du 25 novembre 2024, et notamment à une présentation détaillée de l'encours de la dette, l'annuité en capital est inscrite pour un montant de 263,72 mille euros (hors remboursement du solde de l'emprunt FCTVA), soit après comptabilisation des frais financiers, un service de la dette de 319,72 mille euros, soit un poste pesant pour 5,6 % du budget global.

Il est prévu le remboursement du solde de l'emprunt relais FCTVA de l'espace culturel pour un montant de 156 676 euros grâce aux recettes FCTVA générées par les travaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 027-212704696-20241216-24_71-BF

013 sont stables et estimées à ce stade à
S'LO

Au titre des dépenses d'équipement et travaux, ce sont 293,32 mille euros qui sont portés à ce stade initial, soit 107,07 mille euros au titre du financement de la tribune de rugby, 122,38 mille euros au titres des études (91,8 mille euros pour l'étude de végétalisation de la cours et de rénovation thermique de l'école primaire et 30 mille euros pour l'AMO du projet plaine des sports) et 45,07 mille euros au titre de divers travaux et acquisition de matériels pour les services dans l'exercice de leurs missions. S'ajoute à ces dépenses une somme de 18 mille euros au titre du P3 conformément aux dispositions contractuelles du contrat de chauffage.

Les investissements prévus dans le cadre de cette proposition sont donc restreints et pourront être réévalués au cours du 1er trimestre 2025 lors de l'affectation du résultat issue de la gestion 2024.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'arrêté du 9 décembre 2021,
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2025, tenu en séance du 25 novembre 2024,
- Vu la commission des finances « budgets 2025 », tenue en séance du 02 décembre 2024
- Vu le Projet de budget 2025 transmis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER le Budget Primitif Ville 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**
 -  **FONCTIONNEMENT équilibré à la somme de 4 975 879,00 €**
 -  **INVESTISSEMENT équilibré à la somme de 713 068,00 €**
- **D'AUTORISER une fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des crédits de chaque chapitre.**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, l'ensemble des chapitres :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstentions	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche,

Richard JACQUET



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	713 068,00	713 068,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		713 068,00	713 068,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 975 879,00	4 975 879,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 975 879,00	4 975 879,00
TOTAL DU BUDGET (4)		5 688 947,00	5 688 947,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	85 737,36	0,00	91 500,00	0,00	91 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	290 350,00	0,00	293 300,00	0,00	293 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 011 109,00	0,00	1 041 109,00	0,00	1 041 109,00
731	Fiscalité locale	2 009 500,00	0,00	2 031 850,00	0,00	2 031 850,00
74	Dotations et participations (3)	1 444 995,43	0,00	1 456 420,00	0,00	1 456 420,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 900,00	0,00	61 400,00	0,00	61 400,00
Total des recettes de gestion courante		4 912 591,79	0,00	4 975 579,00	0,00	4 975 579,00
76	Produits financiers	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 912 891,79	0,00	4 975 879,00	0,00	4 975 879,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 912 891,79	0,00	4 975 879,00	0,00	4 975 879,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 975 879,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	379 327,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	919 906,79	0,00	1 065 133,88	0,00	1 065 133,88
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 792 481,00	0,00	2 705 168,12	0,00	2 705 168,12
014	Atténuations de produits	52 000,00	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	676 664,00	0,00	714 050,00	0,00	714 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 441 051,79	0,00	4 525 352,00	0,00	4 525 352,00
66	Charges financières	89 185,00	0,00	64 700,00	0,00	64 700,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 814,00		5 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 536 550,79	0,00	4 596 552,00	0,00	4 596 552,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	376 341,00		379 327,00	0,00	379 327,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		376 341,00		379 327,00	0,00	379 327,00
TOTAL		4 912 891,79	0,00	4 975 879,00	0,00	4 975 879,00
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						4 975 879,00

(1) Voir état HB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; D1 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	198 385,00	0,00	138 741,00	0,00	138 741,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		198 385,00	0,00	138 741,00	0,00	138 741,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	373 244,17	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	184 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		557 879,17	0,00	195 000,00	0,00	195 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		756 264,17	0,00	333 741,00	0,00	333 741,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	376 341,00		379 327,00	0,00	379 327,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		376 341,00		379 327,00	0,00	379 327,00

TOTAL	1 132 605,17	0,00	713 068,00	0,00	713 068,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	713 068,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	379 327,00
--	-------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	84 748,00	0,00	122 380,00	0,00	122 380,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	265 365,17	0,00	63 070,00	0,00	63 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	153 604,00	0,00	107 870,00	0,00	107 870,00
Total des dépenses d'équipement		503 717,17	0,00	293 320,00	0,00	293 320,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	628 888,00	0,00	419 748,00	0,00	419 748,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		628 888,00	0,00	419 748,00	0,00	419 748,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 132 605,17	0,00	713 068,00	0,00	713 068,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 132 605,17	0,00	713 068,00	0,00	713 068,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	713 068,00
---	-------------------

(1) Voir état FB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.